

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*Le Foot en Isère, Moi j'adhère*

**SAISON 2022-2023**

**PV N° 572**

**DU 15 SEPTEMBRE 2022**



## **LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE**

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.  
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



## Cette Semaine :

<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION ARBITRES .....</b>	<b>5</b>
<b>COMMISSION DELEGATION .....</b>	<b>9</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION..</b>	<b>11</b>
<b>COMMISSION FEMININES.....</b>	<b>12</b>
<b>COMMISSION F.M.I .....</b>	<b>14</b>
<b>COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE .....</b>	<b>16</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>17</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE .....</b>	<b>23</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS....</b>	<b>26</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>	<b>27</b>
<b>COMMISSION APPEL.....</b>	<b>30</b>

# Table Des Matieres

## Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :  
Moi J'adhère*



## Nos Partenaires



## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

**Mardi 13 septembre 2022**

### PROCÈS-VERBAL N° 572

#### Appel à candidatures

#### Assemblée Générale d'Hiver du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 19 novembre 2022.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 septembre 2022

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

#### Vœux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 19 novembre 2022, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **30 septembre au plus tard**.

## TRESORERIE DISTRICT

### FORFAIT GENERAL U20

**Amende 90 €**

**Du 8 septembre 2022**

SASSENAGE

U20D1

### FORFAIT GENERAL U17

**Amende 68 €**

**Du 10 septembre 2022**

QUATRE MONTAGNES

U17D3

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>



Autres E-mails	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:ebelot@isere.fff.fr">ebelot@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>



## COMMISSION ARBITRES

**MARDI 13 SEPTEMBRE 2022 à 18h30**

**PROCÈS-VERBAL N°572**

**Président : SABATINO Joseph**

**Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, THEVENIN Cyril.**

### **Stage de rattrapage des arbitres**

**Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.**

**Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).**

**La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.  
Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.**

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS  
AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC**

## **RELEVES DES INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT**

Réponses aux demandes adressées au Président du District lors du Stage des Arbitres du 10 septembre 2022 :

- 1- Inclusion de l'annuaire des arbitres dans le portail des officiels. Nécessaire fait.
- 2- Inclusion du reçu d'arbitrage dans le portail des officiels. Nécessaire est fait.
- 3- Envoi d'un SMS de confirmation d'une désignation à l'arbitre : pas de logiciel qui relie Foot 2000 aux téléphones pour effectuer cette opération, donc impossibilité.

## **QUESTIONNAIRE D'ETE**

Le corrigé du questionnaire d'été sera disponible sur le site du district en cette fin de semaine.

## **OBSERVATIONS**

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

## **TUTORATS**

Comme vu au stage des arbitres le 10/09/2022 les candidatures pour effectuer les tutorats sont à faire parvenir à la CDA le plus rapidement possible au responsable concerné.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

## FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES

- Date : 17/09/2022
- Lieu : Siège du District de l'Isère à Sassenage
- Horaire : 7h30 à 13h00

**Merci aux inscrits de se munir d'un sifflet, les cartons d'arbitrage et votre fiche de renseignements et d'une photo.**

## LISTE DES INSCRITS FORMATION SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 à Sassenage :

NOM	PRENOM	CLUB
DUPASQUIER	LUC	CORBELIN US
BERTHET	MICKAEL	CORBELIN US
BONINCHI	FREDERIC	CREYS MORESTEL US
PERRIN	SEBASTIEN	LCA FOOT 38
CLOT GODARD	LAURENT	LCA FOOT 38
ANNONCIA	FRANCK	LCA FOOT 38
PERRIN	NICOLAS	LCA FOOT 38
BARBOSA DE CARVALHO	ANTONIO	LCA FOOT 38
INGALA	VINCENZO	SEYSSINS FC
FREDJ	SAMIR	SEYSSINS FC
TAINO	PIERRE NICOLAS	VALLEE GUIERS FC
LEROUX	STEVE	CHIRENS FC
RUSHITI	AMZI	DOMARIN AS
MORATA	SEBASTIEN	PAYS VOIRONNAIS FC
MORATA	MATHIS	PAYS VOIRONNAIS FC
SCARINGELLA	YVAN	BREZINS FC
MAGALHAES PORTELA	MELVYN	BREZINS FC
MAGALHAES PORTELA	Killyan	BREZINS FC
DENIS	DORIAN	BREZINS FC
MILESI	LUDOVIC	ST MARTIN URIAGE FC
BALME	CHRISTIAN	ST MARTIN URIAGE FC
BONNOIT	GABRIEL	ST MARTIN URIAGE FC
SOULIER	CORALIE	TOUR ST CLAIR FC



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

### LISTE DES INSCRITS FORMATION SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 à Estrablin :

NOM	PRENOM	CLUB
LEBLANC	JEAN CHARLES	ARTAS CHARANTONNAY FC
CHENAVIER	NICOLAS	BEAUVOIR ROYAS US
SURENYAN	ALAIN	BEAUVOIR ROYAS US
VERNAISON	PHILIPPE	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
M'BAGO	FRANCIS ABEL	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
CHERIGUENE	RACHID	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
YOUCEF KHODJA	ALI	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
BELHOMME	BRUNO	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
SOULIER	CORALIE	TOUR ST CLAIR FC
JOURDAN	ALAIN	VAREZE FC
SERVE	ANDRE	VAREZE FC
GAUTHERON	ERIC	VAREZE FC
SIBUE	SEBASTIEN	VAREZE FC
MAISONNAT	FABRICE	VAREZE FC
MBEUDJA NZOUKOU	DORIAN	ST SIMEON BRESSIEUX
ZAPATA	MARKO	ST SIMEON BRESSIEUX
MARILLAT	MAXIME	ST SIMEON BRESSIEUX
HOANG	OLIVIER	ST SIMEON BRESSIEUX
DIDIER	CLAUDE	ESTRABLIN
BLAIN	LAETITIA	ESTRABLIN
PEYRARD	ANTOINE	ESTRABLIN
DALLIERE	NICOLAS	ESTRABLIN
GIROUD	PATRICE	ESTRABLIN
HENNET CUADRADO	NATHAN	ESTRABLIN
GAUTHIER	JEAN LOUIS	ESTRABLIN
LACROIX	JEAN PHILIPPE	EYZIN ST SORLIN FC
BOUCHARD	LOIC	EYZIN ST SORLIN FC
BORGHESI	ENZO	EYZIN ST SORLIN FC
BORGHESI	UGO	EYZIN ST SORLIN FC
CHAABANE	TAHAR	MOS3R FC
CLAIR	ROBERT	MOS3R FC
COTE	JEAN LUC	MOS3R FC
SANCHEZ	BENEDICTO	MOS3R FC

**Pour les inscriptions, renvoyez le formulaire de candidature complété (qui a été transmis par mail aux clubs)**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS - U20 District	07-85-98-74-44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES* - Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
CUSANNO Stéphane	U17	06-46-41-36-44-	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
THEVENIN Cyril	U15	06 07 23 89 63	<a href="mailto:designation38.u15@gmail.com">designation38.u15@gmail.com</a>
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

## COURRIERS CLUBS

St Etienne de Crossey : Demande d'arbitre pour le match du 9 octobre 2022 contre St Geoire de Valdaine D4. Transmis au désignateur. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

## COURRIERS ARBITRES – OBSERVATEURS

TAPIA J (observateur) : Lu et noté

BRIOUA M : Lu. Retour sur le stage. Remerciements pour ton investissement.

FARES M : Lu et noté. Réponse adressée par mail.

## CARNET ROSE

La CDA adresse ses plus vives félicitations à M. et Mme Léo Farkas suite à la venue au monde du petit Théo.

### ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



## COMMISSION DELEGATION

**Mardi 13 septembre 2022 à 18h**

### PROCÈS-VERBAL N°572

Président : CICERON Fabien  
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,  
Excusés : HESNI Mohamed  
Absents :

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

### **Information aux délégués :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## DÉSIGNATIONS :

WEEK END DU 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1 POULE A	TOUR ST CLAIR 2	FC2A	AHMED HEZAM ZINE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	SASSENAGE	SEYSSINS	CICERON FABIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	VILLENEUVE	ST MAURICE EXIL	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ESTRABIN	MOS3R 2	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	RIVES	PAYS VOIRONNAIS	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	ST PAUL VARCES	PONT DE CLAIX	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AU CLUB DE ST PAUL
SENIORS D3 POULE A	ST MARTIN D HERES 2	TURCS GRENOBLE	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	DEUX ROCHERS	JARRIE CHAMP 2	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	BEAUVOIR	CHEYSSIEU	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE A	PAYS ALLEVARD	VERSOUD 2	SOUDANI HAMID	FRAIS A PAYS ALLEVARD





## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

**Mardi 13 Septembre 2022 à 18h00**

### PROCÈS-VERBAL N° 572

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet ; M Montmayeur  
Excusés : J.P Bert  
Absents

#### RECIDIVE CLUBS

##### **Saison 2021-2022**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS ; SEYSSINS

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJAT VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DEUX ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
CREMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT PAUL DE VARGES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Juin 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ; USVO

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 563 sur le site du District de l'Isère Football

### RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes reçues et validées

Asieg ; Bouchage – Passins ; Crémieu ; Manival ; Poisat ; Seyssins ; St André le Gaz ; Sud Isère ; Varèze ; Vourey sport

### Listes reçues mais non validées

Lauzes ; L.C.A Foot 38 ; Ver Sau

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

## COMMISSION FEMININES

**Réunion du mardi 13 septembre 2022**

### PROCÈS-VERBAL N°572

.....  
**Président :** Jacques Issartel

**Présents :** Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES  
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**

**DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse,  
ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements



## *Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

**Courriers** : G A P S, VOREPPE, PAYS D'ALLEVARD, GT A C N D, CHAMPAGNIER, LA U R A FOOT, CROLLES, CLAIX, ECHIROLLES, JEREMY HUGONNARD ROCHE

### **CHAMPIONNAT SENIORS D2**

12 équipes engagées

Le championnat de déroulera en 2 phases et débutera le 2 Octobre

#### **Poule A**

ECHIROLLES 2, CLAIX 2, CROLLES, DOMENE, EYBENS, F C 2A, G U C 2,

#### **Poule B**

CHAMBERY, LA MURETTE, REVENTIN, LA SURE, VAREZE, VOREPPE (PAYS VOIRONNAIS ?)

### **CHAMPIONNAT SENIORS A 8**

Equipes engagées

Cessieu, Chatte, Collines, Cremieu, Entente Foot Etangs, Estrablin, Formafoot b v, Gt A C N D, Guc 3, Lauzes, Liers, Miribel, Mistral, Polienas, St Quentin Fallavier, St Cassien, St Georges de Commiers, St Joseph de Rivière, St Siméon de Bressieux, Valmontoise, Ver Sau 2

### **CHAMPIONNAT U 18 A 11**

Le championnat débute le 25 septembre

Horaires : 10 h le dimanche matin

Possibilité de jouer le dimanche de 10 h à 15 h et le samedi après-midi après accord entre les clubs et notification sur foot club

### **CHAMPIONNAT U 18 à 8**

Equipes engagées

BEAUREPAIRE, EYBENS, G A P S , GT A C N D , GRESIVAUDAN, G U C , PAYS D' ALLEVARD, U S V O GRENOBLE, VALLEE DE LA GRESSE

### **CHAMPIONNAT U 15**

Equipes engagées

LA MOTTE SERVOLEX, A S BARBERAZ, AIX, BOURGOIN, CHAMBERY, CROLLES, 2 ROCHERS, DRUMETTAZ, LA ROCHETTE, F F ECHIROLLES, G A P S 1 ET 2, GT NIVOLAS T S C 1 ET 2, GT A C N D 1 ET 2, G U C , NOTRE DAME DE MESSAGE, PAYS D'ALLEVARD, ST QUENTIN FALLAVIER, ST PIERRE SPORT, SUD ISERE, VALLEE DE L'HIEN, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE HUERT

### **Plateaux U 12**

Se dérouleront en 2 phases automne printemps.

Après concertation avec l'ensemble des clubs et le District de la Savoie et suite à la réussite des plateaux U12F sur la dernière saison écoulée, nous vous proposons de repartir sur la même formule sur la saison 2022/2023, à savoir :

- Plateaux sur une pratique à 8 contre 8 sur les années d'âge U12F/U11F/U10F.
- Inscription sur GoogleForm sur la phase d'Octobre à Décembre 2022

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

- Calendrier « à la carte » sur la phase Février à Mai

L'objectif étant de faire pratiquer un maximum de joueuses, les clubs n'ayant pas un nombre suffisant de licenciées pourront faire une entente pour ce rassemblement.

## Dates sur la 1<sup>ère</sup> phase : 8 – 15 Octobre ; 12 – 26 Novembre & 3 Décembre

Un premier lien GoogleForm sera disponible ci-dessous (pour les 2 dates d'Octobre) ; un 2<sup>ème</sup> questionnaire Google-Form vous sera envoyé fin Octobre pour les dates de Novembre & Décembre.

Vous trouverez également ci-joint le listing des coordonnées d'éducateurs (de la saison dernière) ; merci de nous faire remonter les éventuels changements.

Pour le District de l'Isère, Typhaine ANNEQUIN sera en charge de gérer les plannings et le suivi des clubs ; ses coordonnées sont disponibles dans le document...

*La date du premier plateau a été fixée au samedi 8 Octobre ; les clubs doivent obligatoirement s'inscrire avant le 28 Septembre (délai de rigueur) à partir du lien suivant :*

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf97eP\\_w\\_VmR1Tk3posGfxAkWNWPjtuklqXqi4Ag7uqjx\\_cEA/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf97eP_w_VmR1Tk3posGfxAkWNWPjtuklqXqi4Ag7uqjx_cEA/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0)

Jacques Issartel Président  
06 34 87 23 55

## COMMISSION F.M.I

**Mardi 13 Septembre 2022 à 18h00**

### PROCÈS-VERBAL N° 572

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayeur ; JM Boulord  
Excusés :  
Absents :

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté  
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match  
**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**



## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :  
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

### 5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

#### • **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

#### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

- Le score
- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
- Les changements (onglet Ent/Sor)
- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score et les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

**Mardi 13 septembre 2022 à 19h00**

### PROCÈS-VERBAL N° 572

Président : Patrick MONIER  
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

#### CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

#### COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants\_Foot-Semaine-et-Entreprise\_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

#### RÉUNION D'AVANT-SAISON – COMPTE-RENDU

Réunion du mercredi 07/09/2022 à 19h30 au District de l'Isère.

**Membres du District présents** : Cédric DOLCETTI (CFSE) et Patrick MONIER (CFSE).

**Clubs présents** : Air Liquide, ASPTT Grenoble (1 et 2), Biliou, CEA Grenoble, Fasson, Fontaine Les Îles, Métropolitains, Saint-Martin d'Hères, Vallée de la Gresse, Villard-Bonnot.

**Présentation** : tour de table.

**Récompenses** : remise des récompenses.

**Correspondance** : rappel utilisation adresse officielle <n°\_fédéral\_du\_club>@laurafoot.org

**Liste des Correspondants** : signaler toute modification à la CFSE pour mise à jour site DIF.

**Coupe Nationale Foot Entreprise** : 1 équipe engagée, Air Liquide.

**Foot à 8, championnat** : 1 poule de 10 équipes pour la D1, 2 poules de brassages pour la D2. Début du championnat le 03/10/2022.

**Foot à 8, coupe** : reconduction des formules de poules pour le 1<sup>er</sup> tour.

**Foot à 11, championnat** : trop peu d'équipes inscrites (3) à ce jour pour démarrer un championnat, 2 équipes en attente. L'idée d'annuler le championnat à 11 cette saison à amener à la constitution d'un groupe de travail. Études afin de sauvegarder le championnat à 11 : engagement d'équipes à 8 en foot à 11, suggestion de pouvoir proposer aux clubs libres (sans interférer sur leurs autres compétitions) à participer au foot à 11 en semaine, décaler la reprise du championnat (attente début des autres compétitions), etc.

**Foot à 11, coupe** : en fonction du nombre d'équipes inscrites.

**Coupe Futsal** : organisée par la commission Futsal, réservée uniquement aux équipes engagées foot en semaine et entreprise

**Résultats** : saisie des résultats et scan des feuilles de match sur Footclubs. Possibilité envoi par mail. Equipe visiteuse, possibilité photo FM si oublié envoi par équipe recevante.

**Reports des matches** : les équipes sont invitées à formuler leur demande de report de match via FootClubs. En dehors de ces délais, si la demande de report est acceptée par le club adverse et la CFSE, il est convenu qu'un seul report pour le même match par la même équipe ne serait accordé.



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

**Terrains** : alternance pour les terrains synthétiques.

**Fair-play** : reconduction du système d'attribution du fair-play (équipes, commission).

**Divers** : informations sur la journée des bénévoles et les médailles du district.

**Clôture de la réunion** : la commission remercie à nouveau tous les responsables de club et joueurs représentant leurs clubs pour leur présence et leur participation active.

### **COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT A 11**

**Tour Régional. Cheminots de Gerzat (63, district du Puy-de-Dôme) – Air Liquide (38).**

Samedi 01/10/2022, 15h00. Stade des Ors, complexe sportif Georges Fustier, place Marcel Collange, Gerzat (63360).

## COMMISSION FUTSAL

**Mardi 13 SEPTEMBRE 2022 à 18h00**

### **PROCÈS-VERBAL N°572**

**Président** : CARRETERO Christophe

**Présent** : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :  
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### **COURRIERS :**

Nuxerete Fs 38 : Lu et noté.

### **INFO:**

#### **Championnat Futsal 2022/2023 :**

#### **Clubs engagés le 06/09/2022 :**

Espoir Futsal 38 ; Futsal PICASSO ; Futsal VOREPPE 1 ; Futsall des Géants 2 ; Nuxerete Fs 38 2 ; Futsal Grand Lemps 38 ; Futsal Pont de Claix 2 ; Union Futsal Martinérois ; Académie des Collines ; Pays Voironnais Futsal ; Mistral FC 1 et 2.

Très peu de clubs ont fait leurs licences !!! merci de faire le nécessaire.

Pour vos engagements en championnat et en coupe départementale, il faut adresser un mail, **provenant de la boîte mail du club «N° d'affiliation@laurafoot.org»**, au District de l'Isère de football pour vous enregistrer dans footclubs.

#### **Coupe Nationale Futsal:**

1° tour prévu le week-end du 24 et 25/09/22.

2° tour prévu le week-end du 09 et 10/10/22.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat:

### Horaires des rencontres :

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

### Créneaux horaires :

Du mardi au jeudi : début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi : au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche : au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

### Rappel :

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 40 (du 04/10/22 au 09/10/22).

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

### Formations :

La commission technique du District de l'Isère vous informe qu'un module de formation « Futsal – Base – Initiation » se déroulera à l'Espace Multisports à Chatte les 6 et 7 octobre 2022.

Le nombre de place étant limité, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent rapidement par mail en précisant : nom-prénom – club – n° de licence- adresse mail – date de naissance – origine du financement, club ou candidat.

### Assemblée Générale d'hiver

#### Vœux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 19 novembre 2022, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le 30 septembre au plus tard.

## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Mardi 13 SEPTEMBRE à 15 h 00**

**PROCÈS-VERBAL N° 572**

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Aline BLANC.

**Excusé** : Gérard ROBIN, Lucien BONO

## COURRIERS

### **Rappel P.V. 516 – A.G. d'été du 8 juillet 2021**

Art 27.2 de la LAuRAFoot : Nombre de joueurs avec double licence en compétition en D1 et D2 Futsal.

En vertu de l'article 170 des Règlements Généraux de la F.F.F., la LAuRAFoot fixe à 4 (quatre) le nombre de joueurs titulaires d'une double licence autorisés à figurer sur la feuille de match dans les compétitions régionales libres ainsi que dans les compétitions régionales de football diversifié de niveau A.



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

Le nombre est laissé à l'appréciation des Districts pour leurs propres compétitions en D1 futsal :

Le district applique l'art. 27.2 des Règlements généraux de la LAuRAFoot.

D1 : Catégorie A : 4 joueurs

D2 : catégorie B : nombre illimité

**Canton de VINAY** : mixité : art 155 des R.G. de la F.F.F. :

1. Mixité des joueuses

Les joueuses U16 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,

- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

**En outre, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.**

**U. Nord Iséroise de Football** : voir art. 117 de la F.F.F. : plus de notion de distance

**U.S. SASSENAGE : inactivité U20** : La catégorie U20 étant liée à la catégorie Séniors, il n'est pas possible de saisir l'inactivité partielle U20.

**A.S. VER-SAU** : La Commission, pris connaissance de la demande, rappelle qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le district ait obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édictées, - il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance. Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de club tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.

### ENTENTES U6-U7-U8-U9 :

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs-euses, de participer.

### ENTENTES VALIDEES MARDI 23 AOÛT, MARDI 30 AOÛT ET MARDI 6 SEPTEMBRE

(Nombre minima de joueurs respecté)

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U17.1	BREZINS F.C	FORMAFOOT B.V		BREZINS F.C.
S.F.1	DOMENE A.S.J.F.	ENT.S. DU RACHAIS		DOMENE A.S.J.F.
U15.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
U17.3	ST HILAIRE DU TOUVET	A.S. DU GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U17.4	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U13.1	VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD-PASSAGEOIS		VIRIEU-VALONDRAS

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

U17.2	E.C.B.F	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F
U15.2	A.S. DU GRESIVAUDAN	ST HILAIRE D U TOUVET		A.S. DU GRESIVAUDAN
U18F.1	CREYS-MORESTEL	A.S. VEZERONCE-HUERT	VALLEE du GUIERS	CREYS-MORESTEL
S.F.2	A.S. VEZERONCE-HUERT	CREYS-MORESTEL	VALLEE du GUIERS	A.S. VEZERONCE-HUERT
U17.6	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U11.1	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U10.1	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U17.6	ST HILAIRE de la COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE de la COTE

## ENTENTES VALIDEES CE MARDI 13 SEPTEMBRE

(Nombre minima de joueurs respecté. Voir ci-dessus).

catégorie / N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U17.7	U. Nord Iséroise de Football	DOMARIN		U. Nord Iséroise de Football
U13.2	CORBELIN	LES AVENIERES		CORBELIN
U15.3	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U17.8	GONCELIN C.A.	PAYS D'ALLEVARD		GONCELIN C.A.
U15.5	GRESIVAUDAN A.S.	PETITES ROCHES F.C.		GRESIVAUDAN A.S.
U17.5	VAREZE	BEAUREPAIRE		VAREZE
U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	O. VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U15.4	ST QUENTIN FALLAVIER	O. VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER

**Entente U17.7 : U. Nord Iséroise de Football – DOMARIN** : l'équipe 1 de DOMARIN joue en D1 – U17 et de fait, ne peut utiliser aucun joueur d'U. Nord Iséroise de Football dans son effectif.

Cette entente n'est valable que pour l'équipe gérée par U. Nord Iséroise de Football.



## ENTENTES NON VALIDÉES CE MARDI 13 SEPTEMBRE

(Nombre minima de joueurs non respecté. **Voir ci-dessus**).

catégorie / N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15.6	BOURBRE A.S.F.	ASCOL FOOT		BOURBRE A.S.F.
U18.F	BEAUREPAIRE	VAREZE		BEAUREPAIRE
S.F.3	VOREPPE	E.S. IZEAUX		VOREPPE
S.F.4	G.U.C. F.F.	U.S. GIERES		G.U.C. F.F.

## EDUCATEURS D1-D2

Liste des clubs qui n'ont pas déclaré leur éducateur principal sur FOOTCLUBS.

D1B	RUY MONTCEAU
D2B	ISLE D'ABEAU
D2C	O.N.D.2
D2C	U.S.V.O. GRENOBLE
D2C	VALLEE DE LA GRESSE 2
D2C	VALLEE de l'HIEN

**La prochaine validation CFF3 est programmée le 19 octobre 2022, soit après la 4<sup>ème</sup> journée de championnat.**

La Commission des Règlements invite les clubs suivants à inscrire un autre éducateur CFF3 en attendant le résultat de cette journée de validation

D2B	SEYSSINS 2
D2C	VALLEE DE L'HIEN
D1B	A.S. VER-SAU

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## TERRAINS SUSPENDUS

### FROGES F.C. :

Lors de sa réunion du 19/04/2022 parue au P.V. du 21/04/2022, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- **2 match ferme de** suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 25/04/2022 à l'équipe séniors D4 – POULE A.

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.*

*Les matchs concernés par cette décision sont prévus*

*le 9/10/2022 contre le club de : BOURG D'OISANS*

*Par conséquent, le club de FROGES est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des Règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 03/10/2022.*

*et le 23/10/2022 contre le club de ST MARTIN d'URIAGE*

*Par conséquent, le club de FROGES est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des Règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 17/10 /2022.*





## COMMISSION SPORTIVE

**Mardi 13 septembre 2022 à 14h00**

### PROCÈS-VERBAL N°572

**Président :** Michel Vachetta

**Présents :** Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard

**Excusé :** Amar REMLI.

#### INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commissions sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus). Nous comptons sur votre engagement et le respect de tous pour les semaines à venir.

#### U10 / 11

**Rappel :** Date limite des pré-engagements jeudi 15 Septembre.

Parution des plateaux en toute fin de semaine.

#### U13

**Niveau 2 poule H :** supprimer TOUR ST CLAIR 3 incorporer LAUZES.

**FONTAINE et UOP :** Vos pré-engagements ont été trop tardifs, vous évoluerez en niveau 3

**USVO 3 :** Les poules de D2 sont complètes et la commission ne peut accéder à votre demande

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

#### U15 A 8

Les clubs ayant des effectifs moyens pour jouer à 11 ont la possibilité d'inscrire une équipe à 8

En envoyant un mail à la commission sportive et suivant le nombre d'inscription nous ferons notre possible pour faire un championnat.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## U15

**Vinay** : En attente de désistement pour votre équipe 2

**D3** : Une Poule L a été créée suite à plusieurs inscriptions tardives voir sur le site.

**Courrier de Gières** : Vous êtes en poule L.

**D3 Poule D** : Forfait après parution des calendriers du FF Echirolles 1

**D3 Poule G** : Match du 01/10/22 La Murette 3 / St Joseph de Rivière est reprogrammé au 22/10/22 accord de la commission.

**D3 Poule I** : Match du 17/09/22 Gp Vezeronce Huert Dolomieu 3 / Vallée du Guiers 2 est reprogrammé au 22/10/22 accord de la commission.

**D3 Poule K** : Match du 17/09/22 St Maurice Exil 2 / Estrablin est reprogrammé au 22/10/22 accord de la commission. Dans cette poule Villefontaine retire son engagement faute d'installations sportives.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## U17

**D3** :

**Poule C** : Forfait général de QUATRE MONTAGNES remplacé par MOIRANS 2.

**Poule D** : Intégrer PONT DE CLAIX.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

## U20

Début des championnats le 24 Septembre 22 pour la D1 et la D2.

**D1** : Suite à deux forfaits, la commission fait monter en D1 les clubs de : LA TOUR ST CLAIR et GPR ARTAS-CHARANTONNAY (validé par le bureau).

**D2** : La commission, après avoir constaté deux forfaits généraux en D1 et deux en D2, a pris la décision de l'organisation suivante pour ce niveau.

Le championnat se déroulera en deux phases avec en 1° phase trois poules de 6 équipes, ceci en match aller retour. La seconde phase sera constituée d'une poule de 6 équipes play off (les deux premiers de chaque poule de la première phase)

Les autres équipes seront réparties dans deux poules de 6 équipes.



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

### Composition des poules :

Poule A	Poule B	PouleC
CHATTE	UNIFOOT	CORBELIN
ECHIROLLES 2	ST QUENTIN FALLAVIER	BALMES NORD ISERE
ESTRABLIN	CHIRENS	CROLLES
SALAISE/ RHODIA	CLAIX	VALLEE DE L'HIEN
VALLIS-AUREA	VALLEE DE LA GRESSE	GPR AVANT PAYS SAVOY
CRUAS		GPR LA SAVOYADE

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

### SENIORS

D5 :

Poule A complétée par UO P 2 et Villeneuve 2.

Poule B rajouter Vinay 1.

Calendrier consultable sur le site fin de semaine.

### VETERANS

Rappel : La date limite des pré-engagements est le 19 Septembre. Merci aux clubs de respecter cette date.

Le président  
Michel VACHETTA

La secrétaire  
Annie BRAULT



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### PLANNING WEEK-END

*Du vendredi 23 septembre 2022 au lundi 26 septembre 2022*

#### **STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)**

samedi 24 septembre 2022

Match U20 D1

USVO/AJA VILLENEUVE à 14h00

#### **TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

samedi 24 septembre 2022

Match U13 Niveau 2

FC2A 2/GF38 3 à 13h30

Match U13 Niveau 2

FC2A/US JARRIE CHAMP 2 à 13h30

#### **STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 24 septembre 2022

Match U13 Niveau 2

AJA VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÉRES 3 à 10h30

Match U15 D3

AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES à 14h00

Match Cp de France

AJA VILLENEUVE/CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL à 20h00

#### **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHÉTIQUE)**

samedi 24 septembre 2022

Match U15 D3

FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HÉRES 3 à 14h00

Match U17 D3

FC MISTRAL/FC2A 2 à 17h00

#### **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 24 septembre 2022

Match U13 Niveau 1

US ABBAYE/FC ECHIROLLES 2 à 14h00

#### **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

samedi 24 septembre 2022

Match U15 D1

USVO/FC ÉCHIROLLES 2 à 14h00

Match U17 D1

USVO/OC EYBENS 2 à 17h00

#### **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 24 septembre 2022

Match U17 Nat.

GF38/AS ST PRIEST à 15h00

Match U20 D1

FC2A/US LA MURETTE à 18h00

dimanche 25 septembre 2022

Match D2 Féminine

GF38/ALBI MARSSAC à 13h00

#### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 24 septembre 2022

Match U15 D3 Filles

GF38 3/FC ÉCHIROLLES 3 à 14h00

#### **STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 24 septembre 2022

Match U13 Niveau 1

USVO/AS TULLINS à 14h00

Match U17 D3

USVO 2/FC SEYSSINS à 17h00



## COMMISSION TECHNIQUE

**Mardi 13 septembre 2022**

### PROCÈS-VERBAL N°572

Président : Samuel BOURGEOIS

### FOOT D'ANIMATION- COMMISSIONS U7/ U9 RÉUNIONS DE SECTEUR

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Grenoble/Fontaine	<b>Mardi 20 Septembre</b>	Siège FC2A (59 Av. Maréchal Randon, 38000 Grenoble)	19h
Voiron	<b>Jeudi 15 Septembre</b>	St Etienne de Crossey (Mairie)	19h
St Marcellin	<b>Jeudi 15 Septembre</b>	St Quentin (Stade)	19h
La Mure	<b>Mardi 13 Septembre</b>	St Georges de Commiers (Stade)	19h30
Pontcharra	<b>Jeudi 8 Septembre</b>	St Ismier (Stade)	19h
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin	<b>Lundi 12 Septembre</b>	Primarette (Salle des Fêtes)	19h
Sous secteur La Côte St André	<b>Jeudi 15 Septembre</b>	Entente Foot Etangs (Chatonnay – Salle Polyvalente)	19h
Basse Isère (Sect. A)	<b>Jeudi 22 Septembre</b>	Charvieu Chavagneux (Stade)	19h30
Basse-Isère (Sect.B)	<b>Jeudi 15 Septembre</b>	Fitilieu (Salle Chartreuse – Stade)	19h

### LES FORMATIONS SUIVANTES SONT OUVERTES EN LIGNE :

CFF1 (discontinué)	13-14 et 20-21 octobre 2022 DOMARIN
CFF1 (discontinué)	17-18 et 24-25 novembre 2022 CORBELIN
CFF3	7 au 10 novembre 2022
CERTIFICATION CFF2	30 novembre 2022 SEPTEME
MODULE FUTSAL	6-7 octobre 2022 CHATTE
MODULE GARDIEN DE BUT	17 et 18 octobre 2022 ROMANS

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## FORMATION – MODULE INITIATION GARDIEN DE BUT

La commission technique du District de l'Isère vous informe qu'un module de formation « Gardien de but – Initiation » se déroulera au stade de la Paillière à ROMANS les 17 et 18 octobre 2022.

Le nombre de place étant limité, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent rapidement : [INSCRIPTION – MODULE GARDIEN DE BUT – INITIATION](#)

## FORMATION CFF1 LES 13-14 ET 20-21 OCTOBRE 2022 LIEU : DOMARIN

### Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
BELKADI NASSIM	2 ROCHERS FC
BEN AOUN JEREMY	A.S .SEREZIN DE LA TOUR
BOUFFIER BRICE	U. S. BEAUVOIR ROYAS
FOFANA DAOUDA	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
FOUSSENI DJALILOU	U.S. ST PAUL DE VARCES
HAMOU BACHIR	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
JDNOUR MOHAMED	F.C. BALMES NORD ISERE
JULLIA JIMMY	U. S. BEAUVOIR ROYAS
LEVEUGLE PIERRE	U.S. LA MURETTE
MAAFA Mohamed Amine	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
MONIN AURELIEN	SASSENAGE
NOEL FABRICE JUNIOR	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PEREIRA VALENTIN	F.C. BALMES NORD ISERE
PILLITIERI Bruno	U.S. DOLOMOISE
TOUATI HAMADI	SAINT MARTIN D'HERES F. C.





## **CERTIFICATION CFF3 LE 19 OCTOBRE 2022 A COUBLEVIE**

**Attention les inscriptions sont terminées**

### Liste des inscrits :

#### Nom Prénom

AIT HAMMOU ABDELOUAHED  
CAILLIS MEHDI  
CAPELLI LOIC  
DA ROIT SYLVAIN  
DENISARD WILFRIED  
DESMURS KEVIN  
EL GASMI HANI  
ERROCHDI RIDHA  
FAURE BENOIT  
FERNANDES JEREMY  
FRICOU ANTONY  
GLENAT DAVID  
GOURRAUD JEREMY  
GUILLERMAZ DONOVAN  
HARKOU AMIR  
HOSPICE GARY  
JOLY JEAN CHRISTOPHE  
JOURNET Guillaume  
MALDERA PATRICK  
NKOSO BIJOU  
PIOMBO AURELIEN  
SURIANO RICHARD  
TERMOZ MARTIN THIERRY  
TRULES MICHEL  
VIDOTTO FABIEN

#### Club

U.S. LA MURETTE  
U.S. LA MURETTE  
C.S. VOREPPE  
F.C. LA SURE  
F.C. PAYS VOIRONNAIS  
F.C. SEYSSINS  
S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ  
SAINT MARTIN D'HERES F. C.  
U.S. CORBELIN  
C.S. VOREPPE  
U.S. GIEROISE  
F.C. PAYS VOIRONNAIS  
F.C. SEYSSINS  
F.C. BALMES NORD ISERE  
SAINT MARTIN D'HERES F. C.  
CVL 38 FOOTBALL CLUB  
U.S. RUY MONTCEAU  
A.S.L. ST CASSIEN  
F.C. SEYSSINS  
F.C. D'ECHIROLLES  
U. S. BEAUVOIR ROYAS  
F.C. D'ECHIROLLES  
F.C. PAYS VOIRONNAIS  
A. S. DE DOMARIN  
F.C. LA SURE

### **ATTENTION**

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

## COMMISSION APPEL

**Mardi 13 septembre 2022 à 18h00**

### PROCÈS-VERBAL N°572

**Président** : MONTMAYEUR Marc

**Présent(e)s**: MONTMAYEUR Marc, EL RHAFFARI Reda, REMLI Amar, MAZZOLENI Laurent, BRAULT Annie, BLANC Aline, BONNARD Christophe.

**Excus(e)s**: TRUWANT Thierry, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, VAILLANT Franck, PION Christophe, FERNANDES Carlos

#### NOTE AUX CLUBS

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif (s)** de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.ff.fr](mailto:appel@isere.ff.fr)

#### RAPPEL À TOUS LES CLUBS

##### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.



## *Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

### Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

## **NOTIFICATION DECISION DOSSIER REGLEMENTAIRE**

### **DOSSIER n°22-23-001R : SENIOR, D3, poule A, composition de la poule**

Appel du club de BEUCROISSANT en date du mercredi 30 août 2022, contestant la décision prise par la commission sportive lors de sa réunion du mardi 23 août 2022, parue au PV n°569 du jeudi 25 août 2022

Appel portant sur les motifs suivants : demande de changement de poule refusée par la commission sportive, demande de changement de poule due au nombre de kilomètres élevés que le club va devoir réaliser.

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 13 septembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

MAZZOLENI Laurent – Président de séance, BLANC Aline- secrétaire de séance, EL RAFFARI Reda, BONNARD Christophe, REMLI Amar.

Excusé(e)s : MONTMAYEUR Marc, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, VAILLANT Franck, BRAULT Annie, PION Christophe, FERNANDES Carlos -représentant des arbitres

En présence,

Pour le club de **BEUCROISSANT**

M. GUEGAN Jérémy, Président, licence n° 2598636529, régulièrement convoqué

Pour la **COMMISSION SPORTIVE DU D.I.F**

M. VACHETTA Michel, Président, licence n° 2543017673, régulièrement convoqué

Après avoir noté la présence de M. PERFETTI Andy, coach adjoint, licence n°2543195438, du club de BEUCROISSANT, qui avant la séance, et après l'accord de la commission avait demandé à être reçu.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 572 jeudi 15 septembre 2022

Après rappel des faits et de la procédure

Considérant que ce dossier avait été classé dans le cadre de la procédure d'urgence par la commission d'appel du district en raison de l'importance du respect du calendrier sportif et de la date de début de championnat.

Considérant la déclaration du président du club de Beaucroissant expliquant faire appel pour pouvoir discuter de sa demande et obtenir des réponses claires à des questions restées sans réponses.

Considérant les explications du club sur les difficultés liées aux déplacements du fait de distances jugées trop importantes sur la saison (environ 900 kms aller)

Considérant la demande du club de BEAUCROISSANT d'intégrer plutôt la poule B, demande lui semblant plus raisonnable dans les déplacements.

Considérant les explications de la commission sportive sur les modalités de constitution des poules de D3 : Article 21-2-3 b des règlements généraux du D.I.F qui précise *La composition des groupes est organisée en respectant un critère de distance entre les clubs d'une même poule (kilométrage parcouru par les équipes ne devant pas excéder 70 Km, aller)*, mais également, d'une répartition entre clubs maintenus, ascendants et descendants, et enfin, la volonté de ne pas faire se déplacer les équipes « hors » de leur secteur deux saisons de suite.

Considérant qu'avec l'outil informatique FOOT 2000 utilisé par D.I.F, aucun déplacement du club de BEAUCROISSANT n'excède 70kms sur la distance aller.

Considérant que la répartition entre descendants, ascendants et maintenus dans toutes les poules seniors D3 est équitable.

Considérant que lors des dernières saisons, la volonté de ne pas faire se déplacer les équipes « hors » secteur deux saisons de suite dans cette division, et, dans cette poule, a bien été respectée.

PAR CONSEQUENT il résulte de l'audition :

- Qu'il est de la compétence de la commission sportive de composer les poules conformément aux règlements sportifs du District
- Que la commission sportive a fait une juste application des règlements du D.I.F relatifs à la composition du niveau senior D3

La commission d'appel **CONFIRME** la décision prise par la commission sportive du D.I.F lors de sa réunion du mardi 23 août 2022, parue au PV n°569 du jeudi 25 août 2022 concernant le refus de changement de poule au niveau D3 pour le club de BEAUCROISSANT

L'équipe de Beaucroissant évoluera en poule senior D3 A au titre de la saison 2022/2023.

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F : Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appellant. Les frais de la procédure d'appel de

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F

Le président de séance pour l'audition  
MAZZOLENI Laurent

la secrétaire de séance pour l'audition  
BLANC Aline